



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune d'Aigle

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 13 avril 2010, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- ✓ Adoption du préavis **no 2009-13** du lundi 16 novembre 2009 relatif à la « **fusion des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne** », soit :
 - 1) d'accepter le nouveau règlement communal sur les services de défense contre l'incendie et de secours
 - 2) d'accepter la nouvelle convention entre les communes d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne

- ✓ Adoption du préavis **no 2010-04** du lundi 8 mars 2010 relatif au « **règlement communal sur les terrasses** », soit :
 - 1) d'adopter le règlement communal sur les terrasses tel que proposé

Ces objets étant soumis à l'approbation cantonale, le délai référendaire de vingt jours partira dès la publication de la décision cantonale dans la Feuille des Avis Officiels (art. 107 al. 3 LEDP). Ces objets peuvent être consultés au Greffe municipal.

Aigle, le 14 avril 2010 à 12h00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet